



Tsav(169)

זאת תורת העֶלָה הוא העֶלָה על מוקדה על המזבח (ב.ו.)
 « Voici la loi (Torah) de l'offrande de l'élévation,
 c'est l'offrande d'élévation sur le feu de l'Autel »

(6,2)

De façon plus littérale, ce verset peut être traduit ainsi : « Ceci est la Torah qui monte, elle monte sur le feu de l'autel ». En effet, la Torah que l'on étudie, pour pouvoir monter dans les Cieux et parvenir auprès d'Hachem, devra être étudiée avec amour, enthousiasme et ardeur. Cela est en allusion dans ce verset : Ceci est la Torah qui monte, pour que la Torah puisse monter, il faut qu'elle soit étudiée « sur le feu de l'autel », avec le feu sacré de l'amour et de l'enthousiasme.

Toré Zahav

זאת תורת העֶלָה הוא העֶלָה על מוקדה על המזבח (ב.ו.)
 « Voici la loi (Torah) de l'offrande de l'élévation,
 c'est l'offrande d'élévation sur le feu de l'Autel »

(6,2)

Le Midrach (Chir haChirim rabba) nous rapporte l'histoire de **Hananya, Michaël et Azarya** allant dans la fournaise car ils avaient refusé d'accorder le moindre crédit à l'idolâtrie. Névouhadnétsar a ordonné qu'ils soient jetés dans la fournaise ardente, mais au final ils en sont sortis sains et saufs, n'ayant même pas l'odeur de la fumée. Une importante foule a pu être témoin de cet énorme miracle. De façon étonnante le midrach demande : Quel est l'élément de Kidouch Hachem dans cet épisode ? Comment comprendre cette question du midrach alors que trois Tsadikim juifs ont miraculeusement survécu au feu d'une fournaise ardente ?

Rav Dessler Zatsal nous explique : Le Kiddouch Hachem n'est pas dans l'événement initial, mais dans ce qui va en suivre. En effet, si un énorme miracle ne produit pas d'effets par la suite, il n'y a pas de kiddouch Hachem. A l'inverse, une petite action qui produit des effets positifs est un kiddouch Hachem. **Le Rav Dessler** dit que la foule a pu voir l'énorme miracle de la fournaise, mais ils ont cependant continué à vivre comme avant, rentrant ensuite chez eux faire de l'idolâtrie. Ressentir une belle inspiration, voir un miracle, cela n'a que peu d'importance, si nous ne transformons pas cela en quelque chose de concret. Le feu brûle en moi sur le moment, mais après qu'en reste-t-il ?

והנותרת ממנה יאכלו אהרן ובניו מצות תאכל במקום קדש (ו.ט.)
 « Elle (l'offrande de farine) sera mangée non levée
 dans un endroit sacré » (6,9)

Rabbi Haïm Meïr de Vizhnitz voit dans ce verset une allusion aux matsot que l'on mange à Pessah. On doit être certain de les manger dans un lieu sacré. Mais où se trouve ce lieu ? Dans une bouche qui ne contient pas de paroles interdites et qui ne se laisse pas entraîner à manger de manière exagérer.

במקום אשר תשחט העֶלָה תשחט החטאת (ו.יח.)
 « A l'endroit où est immolé l'holocauste, sera
 immolé l'expiatoire » (6.18)

Pourquoi la Torah demande d'égorger ces deux sacrifices au même endroit ? Le Hatat est un sacrifice visant à réparer une transgression, faute, alors que le ola est plus un don personnel au Temple. La Torah cherche à maintenir la réputation d'une personne, en ordonnant d'offrir ces deux offrandes au même endroit. En effet, un regard extérieur pensera « que cette personne est généreuse », et on ne le suspectera pas d'être un fauteur. De nos jours (sans le Temple), la téfila (prière) prend la place du rôle des sacrifices. La guémara (Sota 32b) nous dit que nos Sages ont demandé à ce que la Amida soit récitée en silence, afin que le fauteur qui souhaite se confesser à D., ne puisse pas être entendu par son entourage, et alors en être embarrassé.

Aux délices de la Torah

וְכֹל דָּם לֹא תֹאכְלוּ בְּכֹל מוֹשְׁבְתֵיכֶם לְעוֹף וְלַבְּהֵמָה. כֹּל נֶפֶשׁ אֲשֶׁר
 תֹאכַל כֹּל דָּם וְנִכְרְתָה הַנֶּפֶשׁ הַהוּא מֵעַמִּי (ז. כו. כז.)

« Ne mangez pas quelconque sang, que ce soit d'un mammifère ou d'un oiseau, où que vous viviez. Toute personne qui mangerait du sang, son âme sera retranchée de son peuple » (7,26-27)

L'interdiction du sang est l'une des plus faciles à observer car la tentation est faible. Si telle est la récompense pour un commandement facile, on peut imaginer celle que l'on reçoit lorsqu'on se garde des relations interdites et d'autres fautes pour lesquelles on éprouve un grand désir. L'homme qui se garde de ces péchés sera largement rétribué car leur observance exige une lutte acharnée contre ses désirs. Hachem nous a interdit de consommer du sang pour quatre raisons:

1) Les parties du sacrifice offertes sur l'autel étaient la graisse consommée et le sang aspergé sur ses parois. Etant donné que ces parties

«appartiennent » à l'autel, Hachem a ordonné qu'elles ne soient pas consommées.

2) Le sang représente l'âme, comme il est écrit : «**Car le sang est l'âme** » (Dévarim 12,23). Hachem nous a permis de consommer le corps et non l'âme d'un animal. Il avait ordonné à Adam de ne pas manger de créatures vivantes mais de se nourrir de végétaux. Cependant, comme Noah sauva toutes les créatures de la destruction, Hachem lui permit de manger leur chair. L'âme de l'animal reste interdite, et donc son sang également.

3) La vie du corps dépend du sang. Par conséquent, si un homme en consomme, son corps devient semblable à celui d'un animal. Il devient grossier et insensible. Il risque d'adopter les mauvaises tendances des bêtes et de ne pas avoir pitié de ses prochains. Hachem nous a donné la Torah pour purifier notre âme afin d'être capables de comprendre les mystères de la Torah et d'avoir pitié de nos semblables. C'est pourquoi il nous est interdit de manger le sang d'un animal ...

4) A leur sortie d'Egypte, les juifs étaient plongés dans les pratiques occultes des égyptiens. Par exemple, ils emplissaient un bol de sang autour duquel se rassemblaient des démons (chédim). Lorsqu'ils voulaient prédire l'avenir, ils buvaient de ce sang. On trouve ainsi juxtaposés ces deux commandements : « Ne faites point de repas près du sang ; ne vous livrez pas à la divination ni aux présages » (Kédochim 19,26) Pour nous séparer des pratiques païennes, Hachem nous interdit de consommer le sang et nous enjoint de l'asperger sur l'autel pour expier nos fautes. *Méam Loez*

ישקח ויקח משה מדמו... (ח, כג)

Et l'ayant égorgé (vayich'hat)...(Tsav 8; 23)

La cantillation sur ce mot est un Chalchélét (שְׁלֶשֶׁת), et on ne la retrouve qu'à trois autres endroits dans la Torah :

1) Lorsque les anges ont dit à Lot de quitter la ville de Sodome le verset dit : «**Vayit'maéma**», il tardait (Béréchit 19 ; 16).

2) Lorsque Eliezer est allé chercher une femme appropriée à Yits'hak, et a prié D. pour réussir dans sa mission, le verset dit : «**vayomar**» Il dit (Béréchit 24,12).

3) Lorsque la femme de Potifar a tenté Yossef afin qu'il faute avec elle, la Torah dit : «**vayéma'én**» Il refusa catégoriquement (Béréchit 39; 8). Quel est le lien entre ces 3 expressions, qui sont chantées en Chalchélét ?

La Guémara Bérakhot (5a) dit : Qu'une personne doit mener une guerre face au **yétser ara**, en y opposant son **yétser atov**. S'il y réussit tant mieux, sinon, qu'il se plonge dans l'étude de la Torah. Si cela n'est pas suffisant, qu'il récite le Chéma, et si ça ne suffit pas qu'il se souvienne du jour de la mort. Les commentateurs nous disent qu'il ne

s'agit pas du « jour de la mort » de l'individu, le Yétser ara étant aussi l'ange de la mort (Baba Batra 16a), mais du moment au D. va égorgé le yétser ara (Soucca 52a). Ainsi, la guémara , nous dit que lorsque le yétser ara se manifeste, il faut lui rappeler qu'il va être égorgé , et qu'il ne doit pas être trop fier de lui. Toute personne doit lutter pour restreindre son yétser ara, mais s'il voit que : « **vayit'maéma** » le yétser ara s'attarde, et ne veut pas abandonner, le lâcher. «**vayomar** » il doit commencer par étudier des paroles de Torah et réciter le **Chéma**. Mais si : « **vayéma'én** » le yétser ara ne veut toujours pas abandonner, alors : « **vayich'hat** » il doit l'informer que D. va l'égorgé un jour, et en entendant cela, le yétser ara va arrêter de le harceler afin qu'il transgresse la Torah.

Rabbi Moshe Bogomilsky

Halakha : La veille de Pessah qui tombe Chabbat

Chabbat veille de Pessah, il est interdit de consommer de la Matza depuis le lever du jour. Certains ont l'usage de ne pas manger de la Matza depuis Roch Hodech. Néanmoins, ils pourront en donner aux enfants la veille le Chabbat, cela est mieux que de leur donner du Hamets qu'ils risqueraient d'éparpiller dans la maison.

Tiré du Sefer « Naté Gabriel »

Dicton : Jeune on apprend à parler, vieux on apprend à se taire.

Rav Noah Weinberg

**מזל טוב ליום הולדת של בני רפאל יהודה בן מלכה
Chabbat Chalom, Pessah Cacher Vésameah**

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, מאיר בן גבי זווירה, ששא בנימין בין קארין מרים ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרן לייב בן רבקה, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, פייגא אולגה בת ברנה, רבקה בת ליזה, רישירד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, יעקב בן אסתר, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, מאיר בן ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, רפואה שלימה ולידה קלה לרבקה בת שרה . זרע של קיימא לחניאל בן מלכה ורות אוריליה שמחה בת מרים. זיווג הגון לאלודי רחל מלכה בת חשמה. לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן משה, מסעודה בת בלח. יוסף בן מייכה.

